

**Clôture des travaux de la Rencontre Nationale des Conseils de
Développement, Nantes 3 et 4 octobre 2002**

Intervention de Jean-Joseph RÉGENT, Président du Conseil de Nantes

Mesdames, Messieurs, je souhaite vous dire ma grande satisfaction de vous voir participer si nombreux (plus de 300) à ces travaux, et combien j'ai été heureux de la qualité de nos débats. Cette Rencontre a été un vrai succès et je souhaite qu'elle puisse constituer un point de référence pour le fonctionnement des Conseils

Nous avons commencé la journée d'hier en séance plénière autour du thème de l'émergence et du besoin d'une nouvelle expression de la société civile dans la vie collective. À travers la diversité de nos expériences, nous avons tous pu appréhender les enjeux qui sont les nôtres : faire des Conseils de Développement des espaces de "respiration" permettant l'émergence de pratiques démocratiques nouvelles.

Nous avons pu préciser les contours et les limites de notre champ d'action. **Un des intervenants soulignait, à juste titre, qu'un des enjeux de l'émergence de l'expression de la société civile est d'inventer un discours et un langage compréhensible par tous.**

Nous avons ainsi analysé notre marge de manœuvre et l'articulation des relations entre élus et Conseils de Développement en évoquant la façon dont les élus et les techniciens réagissent à l'apparition de ce qui constitue désormais **la nouvelle composante d'une "gouvernance à trois"** dont la création n'est pas facile tant elle bouscule les habitudes et les pratiques.

Nous avons aussi évoqué la nécessité pour les Conseils de développement d'éviter certains « pièges » comme une trop grande rigidité de fonctionnement, des assemblées alibi, ou l'institutionnalisation (quelqu'un a même parlé à ce sujet du risque pour les Conseils de devenir des « sénats de la société civile »).

Nos débats ont bien reflété une de nos préoccupations majeures qui est d'ouvrir nos assemblées vers l'ensemble des citoyens, par le dialogue, l'écoute. Nous avons besoin en effet "d'ouvrir les fenêtres" de ces Conseils en permanence pour aller au plus près de la vie réelle.

D'autres sujets ont été abordés comme l'importance du travail sur la prospective qui permet d'associer le plus grand nombre de citoyens à la définition du devenir de nos territoires et c'est un sujet majeur pour les Conseils créés récemment. Pour les assemblées plus expérimentées, la question de l'évaluation de la mise en œuvre des idées et avis proposés par les Conseils de Développement et retenus par les élus constitue un autre sujet majeur.

LES ATELIERS DE L'APRES-MIDI

Ces ateliers ont permis de partager nos expériences sur un plan plus fonctionnel et d'évoquer plus en détail les questions qui se posent aujourd'hui à nous.

Le premier atelier avait pour objet les modes de relations internes et externes de nos Conseils. Il a permis de mieux prendre conscience de la diversité des pratiques. Il est difficile de dégager une recette miracle applicable par les uns ou les autres, tant les modes d'organisation correspondent aux spécificités locales, à l'histoire de chaque pays ou agglomération et au vécu des femmes et des hommes qui font chaque territoire.

Je ne rentrerai pas dans le détail des expériences qui nous ont été présentées, mais je souhaite revenir sur quelques points qui ont émergé au fil de nos travaux :

- la composition des Conseils, les critères de représentation, la présence ou non d'élus,
- le mode de fonctionnement plus ou moins souple, plus ou moins formalisé,
- la possibilité et l'importance de l'auto-saisine,
- la gestion des rapports avec les élus et les techniciens,
- la nécessité d'associer toujours un plus grand nombre d'acteurs à nos travaux,
- notre rayonnement : l'information sur notre existence, notre action... tout ce qui touche à notre communication
- l'élargissement des Conseils de Développement aux nouvelles formes de la vie associative...

Je souhaite revenir sur la question de la composition de nos assemblées pour relever la disparité des modes d'organisation d'un Conseil à l'autre. Certains ont choisi une organisation assez structurée. D'autres se sont orientés vers une organisation moins formelle : cela peut être la conséquence d'une transformation de structures préexistantes, comme à Rennes dont le Conseil couvre à la fois l'Agglomération et le Pays. C'est aussi le cas du tout jeune Conseil de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui a préféré se doter d'une charte de fonctionnement, plutôt que d'un règlement intérieur. Ne formulons pas de jugement de valeur sur tel ou tel mode d'organisation, chacun avance selon les caractéristiques socio-politiques de son territoire.

Au cours de ce débat, nous avons eu aussi l'occasion de bien marquer la différence entre nos Conseils de Développement et les Conseils Économiques et Sociaux Régionaux. Les territoires et les missions sont différentes.

La question de la représentation de la société civile a par ailleurs tenu une place importante dans nos débats. Le président du Conseil d'Angers nous a exposé son souci d'ouvrir le Conseil à des secteurs plus larges de la société, en y faisant entrer, à côté des membres permanents, des membres associés, désignés par le Conseil de Développement lui-même.

L'atelier 1 a traité aussi de façon détaillée de l'articulation des relations entre Conseils de Développement et élus communautaires. Si le problème est commun à tous, là encore, les pratiques sont très variées. Certains Conseils comprennent des élus, ce qui peut être perçu comme un facteur d'instrumentalisation, mais présente l'avantage, pour ceux qui ont ce mode d'organisation, de faciliter le contact.

Dans tous les cas, les Conseils ont le souci de mettre en place des procédures pour créer ces liens élus-société civile : soit au moyen d'assemblées générales communes, soit au moyen de rencontres moins formelles.

Certains participants ont par ailleurs posé la question de la pérennité des conseils de développement. Ils ont exprimé leur crainte que les élus ne manifestent d'intérêt pour les Conseils que de manière conjoncturelle et ne les "oublient", notamment après la signature des contrats d'agglomération.

Nous avons donc un travail important à réaliser pour faire valoir notre apport. Cette nécessité a été soulignée par le Vice-Président du Conseil de Grenoble, dont les membres sont « montés au filet » pour défendre auprès des élus le fait que le projet d'agglomération de Grenoble ne doit pas être un produit fini, mais un projet en constante évolution, auquel le Conseil doit continuer d'être associé jusque dans sa mise en œuvre.

En ce qui concerne l'évaluation par les Conseils de Développement de la mise en œuvre des idées proposées, certains participants ont souligné la complexité de cette évaluation par les Conseils eux-mêmes. Un intervenant a précisé cependant qu'il est légitime pour nos conseils de formuler des avis sur les outils à mettre en place pour réaliser cette évaluation et de s'assurer d'obtenir un libre accès à l'information et aux instruments dont disposent les élus.

D'autres sujets ont été abordés, mais je n'ai pas le temps de les développer tous ici. **Tous les propos ont été enregistrés et nous publierons des actes détaillés de cette Rencontre.**

L'atelier 2

Cet atelier avait pour objet l'échange des expériences entre les techniciens qui ont en charge le suivi et l'animation des Conseils. **C'est presque un "nouveau métier" à inventer...**

La loi Voynet donne une reconnaissance légale mais pas de véritable statut. Les Conseils s'organisent donc en fonction des conditions et des cultures locales. Ils inventent au quotidien leurs méthodes de travail et, finalement, c'est ce qui en fait leur intérêt et leur originalité.

Plusieurs thèmes ont été évoqués dans cet atelier :

- l'organisation juridique du conseil : entité informelle ou association...
- l'autonomie des moyens de fonctionnement, les questions budgétaires.
- les rapports avec la structure dont ils procèdent (communauté urbaine ou d'agglomération)

- les modes et les techniques d'animation des réunions.

Cela a été fait à la lumière de plusieurs expériences de nature diverse, celle de Nantes, de Lyon, de Lille et de la Rochelle.

On a retrouvé également dans cet atelier le risque d'un certain écart entre la société civile qualifiée "d'institutionnelle" ou "d'organisée", représentée dans nos Conseils et le reste de la société qui n'est pas suffisamment partie prenante des débats.

L'atelier a évoqué aussi la pérennité des Conseils. Il semble que, du point de vue des animateurs des Conseils, la souplesse soit une condition nécessaire de cette pérennité. Certains Conseils ont en effet commencé leur activité en se dotant de structures formalisées et ont progressivement adopté plus de souplesse dans leur fonctionnement.

Sur la question des moyens tous s'accordent sur la nécessité de moyens identifiés et d'utilisation libre. Le Conseil de Lyon a fait justement remarquer que les villes françaises peuvent faire progresser les moyens de concertation avec la société civile. À titre d'exemple, le service "concertation" de Barcelone comprend 40 personnes...

Une autre série de questions évoquées par l'atelier concerne les modes de reconnaissance du travail des bénévoles qui s'investissent à titre gracieux dans nos assemblées. Plusieurs expériences ont été présentées à ce sujet pour motiver les bénévoles :

- leur donner accès à des formations
- leur donner la possibilité d'assister à des colloques, des séminaires,
- faire appel à des intervenants extérieurs
- sans oublier, mais cela va de soi : leur donner accès à toutes les informations qu'ils souhaitent, les écouter en tant qu'individus, les accompagner, accorder une certaine attention à ces bénévoles qui donnent de leur temps...

Enfin autre question importante : celle des rapports des Conseils de Développement avec la "technostructure" des agglomérations. C'est une question importante dans les communautés urbaines ou les agglomérations importantes, car la gouvernance à trois que j'ai évoqué au début de mon propos (élus/techniciens/société civile) n'est pas facile à faire fonctionner au quotidien.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

L'existence de nos structures est, pour la plupart, très récente. Notre réseau a commencé à travailler, et nous pouvons tous juger du foisonnement des points de vue, de l'enrichissement

que chacun peut retirer de ces rencontres et de nos échanges. C'est certainement une initiative à reconduire.

Un de nos "collègues" a même proposé de créer une association nationale des Conseils de Développement. Est-ce nécessaire pour continuer la mutualisation de nos pratiques et les échanges d'expériences ? Je suis de ceux qui préfèrent la souplesse et la convivialité de l'organisation en réseau ou en club, avec un minimum de formalisme. Cette forme n'exclut pas, bien au contraire, nous l'avons constaté au cours de nos travaux d'hier, la qualité des échanges et l'intensité des débats.

Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que nous avons intérêt à renouveler ces rencontres, et même à les inscrire dans un rythme régulier, qui pourrait être annuel (semestriel pendant la période de mise en œuvre des Conseils). Nous pourrions à l'avenir en faire des rencontres thématiques, pour approfondir certains sujets et développer différents angles d'approche.

D'ores et déjà nous avons un candidat à l'organisation de la prochaine Rencontre : le Conseil de Développement de Nancy. Le Conseil de Grenoble s'est également proposé pour prendre rang, de même que celui de Lille.

Ce que je vous propose aujourd'hui c'est la chose suivante :

- essayons d'appliquer au niveau national notre méthode locale de la souplesse
- d'ici la prochaine de rencontre de Nancy, Nantes pourrait être le lieu de la convergence de l'information. Gabriel Vitré connaît bien la plupart des animateurs des Conseils. Il pourrait, dans la mesure de sa disponibilité, réguler cette information et assurer le lien avec la Datar et les différentes associations d'élus qui semblent s'intéresser à nous avec la mise en œuvre du site web agglo.org
- cette première étape permettrait de tenir à jour un premier état des bonnes pratiques pour préparer la prochaine Rencontre. Nous verrons à ce moment-là comment aller plus loin dans notre réseau national.

Contact : Gabriel VITRÉ, Conseil de Développement de la C.U. de Nantes

Tél : 02 40 99 49 36 , fax : 02 40 99 48 56 mail : gabriel.vitre@wanadoo.fr